L'ABEILLE.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ, TOUS LES JOURS, PAR
JEROME BAYON.
IMPRIMEUR DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

"Il faut que l'UNION soit conservée."

MARDI MATIN, 22 JUILLET 1834.

INTERIEUR.

NOUVELLE-ORLEANS, 22 juillet.

Le courrier d'aujourd'hui, *s'il arrive*, nous apportera des nouvelles d'Angleterre du 1er. juin ; car le navire *Elisabeth* était en vue de Charleston, le 12 de ce mois. Nous n'avons rien trouvé de nouveau dans la masse de journaux que nous avons reçue hier. Heureusement qu'un arrivage de la Havane nous a fournis des nouvelles politiques, comme on le verra plus bas.

Quand on pense que, depuis trois mois, le Conseil de Ville n'a pas encore pu s'entendre pour faire l'acquisition d'un terrain destiné à recevoir les inhumations ; quand on pense que dès du mois prochain, il ne sera plus possible d'enterrer dans l'ancien cimetière, quand on pense que l'époque des épidémies est si près de nous, on se demande si ce n'est pas abuser de la patience des citoyens, et s'il ne serait pas temps de faire cesser un pareil état de choses ? Nous pensons qu'il serait urgent de convoquer une assemblée extraordinaire pour aviser aux moyens de sortir de l'embarras où nous nous trouvons par la faute des hommes que nous avons chargés de nos affaires, comptant qu'ils seraient capables de s'acquitter de leurs devoirs. C'est un droit que nous pouvons exercer, et jamais occasion plus grave ne s'est présentée pour l'exercer ce droit, puisqu'il s'agit de la santé, de la vie d'une population entière ! Quant à nous, en avertissant nos citoyens du danger qui les menace, nous avons fait notre devoir. C'est à eux maintenant de voir ce qu'ils ont à faire en pareille circonstance.

Des honneurs funèbres ont été rendus à la mémoire de La Fayette, le jour dernier, à la Mobile. Deux oraisons ont été prononcées, l'une en français, par Mr. *S. Cloutier*, et l'autre en anglais, par Mr. D. *Walker*. On fait les plus grandes louanges de ces deux morceaux. Un concours immense assistait à cette cérémonie.

L'*Argus* est revenu, samedi, sur la critique que nous avons faite de l'ouvrage de M. Trastour. Comme l'*Argus* nous accuse d'avoir critiqué à tort, il nous oblige à prouver ce que nous avons avancé. Nous nous proposons donc de faire l'analyse de cet ouvrage. Mais, comme c'est un travail que nous voulons faire en conscience, nous aurons besoin qu'on nous accorde un délai un peu plus long que celui qu'exige une réponse ordinaire.

C'est jeudi prochain que les Cortès d'Espagne doivent se rassembler à Madrid. Un jour si solennel, qui fera époque dans les annales de cette contrée de héros et qui doit être le premier de l'affranchissement de la liberté de ce pays, doit être consacré par quelques marques de réjouissances et de sentiments nationaux de la part des enfans de l'Ibérie. Nul doute que ceux qui se trouvent dans nos climats ne s'empressent de témoigner leur allégresse pour un si heureux événement.

NOUVELLES IMPORTANTES D'ESPAGNE.

Victoire décisive remportée par les armées espagnoles et portugaises sur celle de Don. Miguel—Prochain départ de Carlos et de Miguel pour l'Angleterre—Nouvelle officielle de la convocation des Cortès d'Espagne.

Le brick espagnol *Correo de la Habana*, no. 4, arrivé à Cadix en 30 jours de Cadix, les éditeurs du Noticioso ont reçu les journaux de Madrid jusqu'au du 25 mai et de Cadix, au 2 juin. Nous tirons du n'un supplément de ces journaux, les nouvelles les plus importantes qu'ils contiennent.

EXTERIEUR.

ESPAGNE.

CADIX, 1er. juin.

Capitulation générale de l'Estramadure.—Plan mayor.

Le brick espagnol, arrivé ici ce matin, part ce soir, pour Gibraltar, pour y expédier une dépêche importante d'opérations du Portugal, la dépêche suivante, que nous traduisons en ses termes :

La campagne du Portugal vient de se terminer d'une manière heureuse. Les Miguélistes et les Carlistes ont cessé de chercher à mettre les armes sous les garanties pendant que les troupes de la reine, commandant que les places de Santarem, Torres Novas, et Vendas, sont occupées par les troupes de la reine, et que Santarem est sous mon commandement. Je pense que la reddition de Santarem, et je réitère à V. E. mes félicitations sur cette haute faveur de la Providence qui vous garde, Monsieur le général de Santa-Cailla en Portugal, ce 27 mai, à 4 heures de l'après-midi. RAMON RODIL.

A S. E. le capitaine général de l'Andalousie.

Copie de la dépêche de votre commandant, Madrid, 30 mai 1834.

Le prince d'ANGLONA.

Commandant-en-chef de l'armée du Portugal.

Je reçois la dépêche de V. E. hier matin, à 5 heures, et j'envoie la copie de celles que j'ai reçues du commandant militaire de la province d'Ayamonte, et des nouvelles communiquées au gouverneur de cette ville, seule communication que j'ai reçue de ce point, relativement aux affaires du Portugal, et que je m'empresse de vous envoyer. Dieu vous garde etc. - San Fernando, 2 juin 1834. TOMAS DE AYALDE.

A S. E. le gouverneur civil de la province de Cadix.

No. 2 supplément au numéro 124.

Del Periodico de los Pobres.—LISBONNE, 27 mai.

Il y a aujourd'hui onze ans qu'a fui de Lisbonne pendant la nuit, don Miguel alors infant, pour renverser la constitution et ravir du trône son auguste père. C'est aujourd'hui qu'on apprend à Lisbonne, la nouvelle de son départ du territoire portugais qu'il a si long-tems inondé de sang et rempli de désastres ! Coïncidence digne de remarque ! c'est le 27 de mai qu'il a ouvert la carrière de ses crimes, et c'est ce même 27 de mai qu'il a cessé ses forfaits et fini la carrière politique. Aujourd'hui à huit heures du matin, l'aide-de-camp du maréchal comte de Saldana (Sola) est arrivé à Lisbonne apportant la nouvelle importante de la soumission de l'armée de l'usurpateur. Cette nouvelle s'est répandue dans toute la capitale avec la rapidité de l'éclair ; il est impossible de peindre la joie qui a éclaté parmi les fidèles habitants de cette capitale. Tout le monde s'embrassait, se faisant des félicitations, toute la ville fut illuminée, en un mot c'était une véritable fête. Peu de tems après on a reçu un supplément de la Cronica Constitutional de Lisbonne, contenant la dépêche suivante :

Mon excellent seigneur, j'ai l'honneur d'annoncer à V. E. ci-jointe de la dépêche d'aujourd'hui, accompagnée de copies des lettres que V. E. a reçu du gouvernement de Lisbonne, ainsi qu'une quantité de proclamations publiées par le régent don Pedro, duc de Braganceï en réponse, il est de mon devoir de dire à V. E. que pour éviter l'effusion d'une plus grande quantité de sang portugais, on admet les propositions que V. E. m'a remises par copie. Comme il est permis au seigneur don Miguel de s'embarquer dans le port qu'il jugera convenable et de choisir un moyen de transport parmi les embarcations des quatre puissances alliées, il a choisi le port de Sines ou tout autre des Algarves et prendra un navire anglais. Je compte être informé si la sérénissime segnora infante Isabella Maria qui se trouve dans la ville de Evas, doit l'accompagner. J'attends les ordres de V. E. pour prendre les arrangements à cet effet et je suis disposé à me rendre à la station que vous jugerez à propos de m'assigner — Que la garde longues années à votre E. Evora, 25 mai 1834.

Le comte de SALDANA.

Suite de l'envoi de la dépêche précédente du gouverneur d'Evora à celui de cette ville.

Mon excellent seigneur,—Je viens de recevoir la nouvelle suivante dont je vous envoie copie, elle vient d'arriver de Lisbonne. V. E. y lira la fin du règne de l'usurpateur, qui tant de mal à notre chère patrie. Je n'ai pas de de retards, mais aussitôt que j'en recevrai, je les transmettrai à votre E. Dieu vous garde longues années. Evora, 31 mai 1834, 9 heures du matin.

JUAN PEDRO SUAREZ LUNA.

Nous reçoit au secrétariat d'Etat et du bureau de la guerre.

Capitainerie générale de l'Estramadure.

Armée d'opérations de Portugal.

Très excellent seigneur ; Le colonel don Ramon Tejeiro vient au quartier général de mon seigneur le duc de Terceira m'apprend le 16 de courant, d'Antalaya, ce que je communique à votre E. vers les huit heures du matin, la division est arrivée à Tomar par la grand'route de Lisbonne, et à une petite distance elle s'est rencontrée avec une ligne de feux miguélistes assez étendue, qui couvrait le pont de Tomar et les bois adjacents ; tout de suite on leur a répondu par différentes compagnies de nos tirailleurs qui les forcèrent à se retirer. Alors nous découvrîmes la position des ennemis sur les hauteurs de Siseiras. Ils y étaient au nombre environ 6000 fantassins, 400 cavaliers, et ils avaient huit pièces de canon.

Vers midi, cette artillerie ouvrit son feu sur les trois colonnes qui manœuvraient pour enlever ces positions de l'ennemi ; celui-ci défendait avec assez de courage, surtout son aile gauche. La colonne de droite et celle du centre se sont portées sur ce point ; remplies d'ardeur et d'enthousiasme, elles étaient, elles n'ont pas tardé à s'emparer du village ennemi, malgré deux attaques de cavalerie qu'elles ont soutenues et obligées de soutenir. Alors ce n'était plus chez les Miguélistes que désordre et que tumulte ; il est resté au pouvoir de la reine 1500 prisonniers, quatre drapeaux, toute l'artillerie ennemie, outre un nombre de charrettes et beaucoup de munition. Une immense quantité d'officiers et de chefs sont venus et viennent encore se mettre en notre pouvoir, de sorte que la division miguéliste en est extrêmement affaiblie.

Ceux qui s'étaient réfugiés au château d'Oron se sont déjà rendus à l'amiral Napier ; cette nouvelle m'est apportée par l'adjudant de sa majesté impériale le duc de Bragance, qui m'accompagne Votre Excellence. Aprésent, 8 heures, nous avons sur Santarem, qui n'est qu'à une lieue d'ici.

Je fais passer à votre excellence, une copie de toutes les dépêches, pour que vous les communiquiez à notre auguste reine gouvernante, qui doit en être instruite ; je renferme dans ma lettre le papier que me a envoyé le chef d'état-major de sa Majesté Impériale, que je viens de recevoir aujourd'hui à l'commencement de la nuit, par l'adjudant que vous y verrez désigné. Que Dieu accorde une longue vie à V. E. Quartier-général de Valdella, d'Alcantara, 22 mai 1834.

Son E. Monseigneur José Ramon Rodil. S. E. Monseigneur le secrétaire d'état et du bureau de la guerre.

On vient de publier par ordre de son Excellence le capitaine général de cette armée et de cette province d'Andalousie l'agréable nouvelle suivante que nous nous empressons de copier d'un des papiers où nous l'avons lue.

« Par le Courier extraordinaire que j'ai reçu aujourd'hui à onze heures et demie, son Excellence Monseigneur le secrétaire-d'état et du bureau de la guerre, m'envoie la confirmation de l'importante nouvelle qu'on nous a annoncée des succès décisifs qui ont couronné nos armes en Portugal, où les forces des Miguélistes et des Carlistes se sont rendues prisonnières ; ce qui est plus fort, on nous assure que le prétendant, après avoir réclamé la protection du secrétaire de la légation anglaise qui se trouvait au quartier-général, s'est dirigé avec sa famille sur Lisbonne, où les instructions du gouvernement de sa majesté pour cet événement sont sans doute parvenues.

Voilà ce que j'annonce au public pour le faire participer à la satisfaction qu'il doit éprouver en apprenant des événemens qui assurent la fin de la guerre civile pour la Péninsule, et l'avenir heureux qui se prépare à la nation sous le gouvernement illustre et bienfaisant de sa majesté.

Sévilla, 1er. jum 1834.

Le prince D'ANGLONA.

Capitaine générale de l'Andalousie.

Aujourd'hui au soir, nous avons reçu par le courrier extraordinaire la communication du général en chef de sa majesté en Portugal, conçue en ces termes : Capitaine général de l'Estramadure et de l'armée d'opérations en Portugal.—Excellence : Une communication officielle du gouverneur de la place de Yelves, en date de ce jour, m'annonce la reconnaissance de l'autorité suprême de sa majesté Dona Maria II, conformément au traité signé à Evora, le 26 courant.

Je fais part à V. E. pour sa satisfaction, que j'ai annoncé aux fidèles habitans du district dont j'ai le gouvernement, que la tranquillité dont jouit Gurumena sera bientôt établie à Campomayor et Ogueda, et qu'à l'avenir mes troupes auront des cantonnements plus agréables ; s'il plaît à la Reine gouvernante de nous laisser plus long-temps dans ce pays où la fortune ne l'a pas abandonnée un seul instant.

Quartier-général de Santa-Olalla à 2 lieues de Yelves, le 30 mai 1834, à minuit. José Ramon Rodil, capitaine général de l'Andalousie.

MADRID, 24 mai.

Conformément au plan d'opérations, concerté entre les généraux duc de Terceira et Don José Ramon Rodil, les troupes espagnoles prirent possession de Castel-ó-Branco, le 15 de ce mois et les troupes portugaises de la reine Dona Maria s'en parèrent de Thomar. Les miguélistes, qui s'abandonnèrent cette place à la vue de ces troupes, se retirèrent à une lieue et demie, d'où ils furent poursuivis par la cavalerie jusqu'à Seijra, point d'où ils pouvaient également se rendre à Sandrem et à Abra-tos. Cette circonstance fut cause que le duc de Terceira proposa au général Rodil de marcher sur Abrantes, avec les forces espagnoles qui étaient déjà concentrées, et en effet ces troupes sortirent de Castel-Branco, et arrivèrent le 20 à Sarceda.

C'est de ce point et de ce jour que Rodil fait connaître les résultats d'une action qui a dû avoir lieu à Seisira le 15 et communique la nouvelle le passage de la retraite de Don Miguel de la Foz ; on dit que Santarem dans les termes suivans :

Très excellent et Sri neur ; d'après ce que je vous ai écrit aujourd'hui à quatre heures du matin, je suis arrivé ici avec toutes les forces qui étaient sous mes ordres entre le Douro et le Tage, et ce soir au coucher du soleil, j'ai reçu la communication dont je renferme une copie dans ma lettre pour votre excellence ; elle me vient du colonel Don Ramon Tejiro mon premier aide-de-camp, auprès du Duc de Terceira ; il m'ajoute ce qui suit, dans une lettre particulière du dix-huit, qu'il m'écrit de Coregana.

Sans les apparences, l'action de la Sastra qui eut lieu le 16, fut très vive, puisque Don Miguel n'a pu attendre Pennemi dans sa position tant vantée de Santarem, et s'est retiré vers Yelves.

Ce nouvelle m'a fait prendre la résolution de revenir d'ici passer le Tage avec les divisions d'infanterie, à Mulpica et Herrera, où depuis deux jours j'ai envoyé le colonel Don Juan Tena, chef de mon état-major, pour qu'il se procure des bâteaux pêcheurs, demain mon avant-garde sera en Espagne, et la première division le lendemain, pendant que moi je passerai la nuit à Valencia d'Alcantra, pour manœuvrer avec les troupes qui s'y trouvent, jusqu'à l'arrivée de celles qui me suivent par la route que je viens de décrire, pendant que le général baron de Carondelet prend celle de Zarza la Mayor, pour passer par Alcantra avec la division de cavalerie, les batteries d'artillerie, les munitions de réserve, les provisions, et tout ce qui appartient au matériel de cette armée, parce que ses opérations vont se diriger sur l'Alemtejo.

Je donne connaissance au duc de Terceira de ce que dessus, afin que son mon rendu les intentions de sa majesté l'empereur reine gouvernante qu'il est chargé de me faire connaître.

MADRID 23 mai.

ARTICLE OFFICIEL.

La Reine notre souveraine, Dona Isabel II et son honorée tutrice gouvernante, habitent le Château royal d'Aranjuez, et se trouvent en parfaite santé dans cette ville de leur résidence.

Elles adressent sincèrement jouissent de même avantage.

Ce vœu est exaucé par la célébration de ces événements, conformément au royal ordre.

Dona Isabelle seconde, par la grâce de Dieu, reine de Castille, de Léon, &c. et en son nom royal, Dona Maria Christina de Bourbon, en sa qualité de reine gouvernante, jugeant le moment de sa majesté ma fille, je fais savoir à ceux qui verront ou connaîtront ces présentes, que pour avoir convoqué les lois fondamentales de la monarchie, suivant la coutume de ces lois, titre quatre, cortès partie, et les lois prorisi et seconde, titre sept, titre six de la nouvelle compilation, et conformément aux bases contenues dans le statut royal, lequel décret j'ai commandé de garder, observer et d'exécuter par mon décret royal du dix avril de la présente année, après avoir pris l'avis du conseil du gouvernement et de tous les ministres, j'ai cru devoir convoquer, comme je convoque présentement, les cortès généraux du royaume, qui s'assembleront dans la ville héroïque de Madrid le 24 juillet prochain, pour qu'il s'en tiennent des grandes affaires que je propose ici à leur délibération, me faisant comme je crois à leur loyauté et à leur zèle.

C'est pourquoi je commande et j'ordonne que pour le dit jour les procures se trouvent réunis dans la capitale de ces royaumes, tant ceux auxquels appartient le droit d'assister aux cortès, en vertu de l'article 5 du statut royal, que ceux à qui j'ai bien vu de conférer la même dignité, conformément à l'article 7 du statut ci-dessus ; les procurateurs élus par les villes grandes et petites de chaque province également selon la teneur du décret royal de cette date qui détermine la méthode et la forme à suivre pour vérifier les dites élections, entendu qu'ils se contenteront dans les limites des pouvoirs qu'ils auront reçus à cet effet. C'est ma volonté qu'au nom de mon auguste fille Dona Isabella seconde, cette convocation royale soit promulguée avec la solennité qui lui est dûe, pour que ces royaumes soient instruits de la nouvelle ère de prospérité et de gloire qu'ils doivent se promettre du rétablissement d'une constitution si importante au bon gouvernement de la monarchie. Vous regarderez le contenu des présentes comme connu, et vous prendrez les mesures nécessaires pour en assurer l'exécution.

Moi la reine gouvernante.

A Aranjuez, 20 mai 1834.

A. D. FRANCISCO MARTINEZ DE LA ROSA.

Président du conseil des ministres.

FRANCE.

PARIS, 20 mai.

On nous écrit de Madrid :

Le président du conseil, M. Martinez de la Rosa, vient de faire remettre au représentant des puissances qui n'ont pas encore reconnu la reine, une note officielle pour que cette reconnaissance ait lieu immédiatement, attendu que, depuis la mort de Ferdinand, les souverains ont en tout le droit de se convaincre que la nation considère Isabelle comme reine de droit et de fait. Le président du conseil insinue aux récalcitrans qu'ils auraient à prendre leurs passe-ports dans les vingt-quatre heures.

Cet acte de vigueur, de la part de M. Martinez, a d'autant plus étonné le petit nombre de ceux qui en ont connaissance que l'on ne l'en croyait pas capable.

Les ambassadeurs, sans doute après s'être concertés, ont répondu qu'ils attendaient les ordres de leurs cabinets sur la communication qui venait de leur être faite. Le nonce du pape a fait une réponse dans le même sens, après en avoir conféré avec les ambassadeurs d'Angleterre et de France.

Voici un ordre général publié par le général Espartero, au quartier-général divisionnaire de Ibarra, le 7 mai.

Convaincu de l'opiniâtreté d'un grand nombre d'habitans qui se déclarent ouvertement les ennemis des troupes de la reine et qui favorisent les efforts des factions qui infestent ce pays, et voulant mettre un terme à ce désordre, j'ordonne à toutes les autorités militaires sous mon commandement, d'avoir à faire observer sans considération, toutes les dispositions de l'ordre suivant :

Tous les individus, à quelque classe qu'ils appartiennent, qu'on trouvera propres à porter les armes et, depuis l'âge de dix-sept ans jusqu'à quarante, seront conduits au chef-lieu de la province. Là, ils justifieront ne pas faire partie de la faction, et dans ce cas ils seront mis en liberté ; dans le cas contraire, ils seront exilés de la Biscaye.

Tous ceux qui s'enfuiront à l'approche des troupes, qu'ils portent ou des armes ou non, seront jugés comme s'ils avaient été pris les armes à la main.

Toute maison fortifiée ou abandonnée sera regardée comme propriété de l'ennemi et traitée comme telle.

Les villages qui ne préviendront pas exactement et avec opportunité les corps des troupes et les garnisons les plus voisines, des mouvemens de l'ennemi, seront frappés d'une contribution de 1,000 ducats qui seront prélevés sur le curé, sur ces paroissiens et sur les *regidores*.

Ceux qui ne préviendront d'aucune manière, en paieront 2,000, et seront conduits dans la capitale pour y être jugés par la commission militaire.

Les familles qui compteront un dès leurs dans les rangs des factieux, paieront cent ducats d'amende pour la première fois. Huit jours après si l'individu n'a pas abandonné les factieux, ces familles seront considérées comme ennemies et traitées comme telles.

Les autres dispositions ne sont que le complément et les conséquences de celle-ci.

LE teneur de livres d'une des maisons de commerce de cette ville, désirerait employer 4 ou 5 heures par jour à un autre jeu de livres.

Il donnera les meilleures recommendations ; on trouvera son adresse au bureau de cette feuille. 17 juil—tf

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire Mississippi, Robinson, New-York, Foster & Hutton
Brick New Castle, Hull, Charleston, Tiernan, Cuddy & co
Goel Bloomer Youth, Babner, Campêche, capit
Goel Rose in Bloom, Ferry, Pensacole, capit
Goel San Juan, Pinson, Tampico, E J Forstall & co
Goel Elizabeth, Gutierrez, Tampico, Hermann & co

ARRIVES.

Bateau à vap. Huntsman, Phœnix, de Louisville.

LEGION DE LA LOUISIANE,

Nouvelle Orléans, le 21 juillet 1834.

CONFORMEMENT aux ordres généraux, la légion de la Louisiane prendra les armes et se réunira samedi, 26 du courant, à 8 heures précises du matin, sur la place d'armes, pour rendre les honneurs funèbres dûs à la mémoire du major général Lafayette.

Le major Relf commandant le bataillon d'artillerie, fera tirer au point du jour successivement et avec rapidité vingt quatre coups de canon, et ensuite un coup de canon à chaque demi-heure depuis le lever jusqu'au coucher du soleil.

Le 1er. et le 2d escadrons rendront les honneurs funèbres à pied et fourniront l'escorte qui précédera le buste de Lafayette.

Les officiers porteront un crêpe au bras gauche et à la garde de leur épée.

Les drapeaux porteront les insignes du deuil.

Les tambours seront couverts d'un drap noir.

Les chefs de corps sont chargés de l'exécution du présent ordre.

Par ordre du brigadier-général.

J. B. PLAUCHE, commandant de la légion.

22 juil D. AUGUSTIN, aide-de-camp.

CONSEIL-DE-VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Le comité du Conseil de ville chargé, conjointement avec le maire et le recorder, de régler le cérémonial des honneurs funèbres à rendre à la mémoire de LAFAYETTE ; arrête ce qui suit :

La cérémonie aura lieu samedi 26 du courant.

Le gouverneur de l'Etat est invité à convoquer la légion de la Louisiane et à donner des ordres pour qu'il soit tiré un salut suivant l'ordonnance pour les honneurs funèbres militaires à rendre aux présidens des Etats Unis.

Le curé de l'église St. Louis est invité à célébrer un service funèbre dans l'église paroissiale, le dit jour, à 11 heures du matin.

MM. J. J. Mercier et F. Conrad sont invités à prononcer chacun une oraison funèbre dans l'église cathédrale.

La procession se formera à 9 heures précises, à la maison d'Etat, sous la direction d'un Grand Marshall et de douze maîtres de cérémonies dont les noms suivent :

John H. Holland, Grand Marshall.

Maîtres des cérémonies.

Charles Génois,	Manuel White,
E. A. Canon,	S. J. Peters,
B. Z. Canonge,	H. C. Camack,
Hortarez Andry,	R. Layton,
E. F. Bresson,	James Foster jr.
Charles Roville,	Lucien Hermann.

Le grand marshal et les maîtres de cérémonies seront à cheval.

La procession se formera dans l'ordre suivant : un escadron de cavalerie précédera d'un pas.

Un buste de LAFAYETTE, couvert de 24 couronnes de fleurs portant chacun le nom d'un des états de l'union, sera placé sur un char, suivi du drapeau de l'Union et de l'Etat.

Vétérans de la Révolution.

Consuls de France, Espagne et de quatre citoyens français portant des drapeaux de couleurs de deuil.

Gouverneur de l'Etat et sa suite.

Officiers de terre et de la marine des Etats-Unis.

Secrétaire, Trésorier et Avocat-général de l'Etat.

Juges de la cour suprême.

Membres de la législature.

Juges et officiers des cours des Etats-Unis, de l'Etat et de la cité.

Consuls étrangers.

Maire et Recorder.

Orateurs du jour.

Conseil de Ville.

Officiers du gouvernement général.

Officiers de la cité.

Officiers de la perception.

Compagnies de la Paix, pompes. Nos. 1, 2, 3 et 4 avec leurs pompes.

Officiers de la milice.

Société des artisans.

Citoyens en général.

Les voitures de M. Nyssen et Sons, sont invitées à fournir les voitures nécessaires.

St. Louis, J. BERMUDEZ, président.
R. C. PREVOSTI,
G. CAVIDE,
S. D. PINON,
J. J. MERCIER,
13 juillet—tf

PROCLAMATION

PAR A. B. ROMAN,

Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

ATTENDU que le président de l'Etat de la Louisiane, par son proclamation en date du 10 du courant, a convoqué les électeurs de la Louisiane pour le 21 du courant, à 8 heures du matin, pour procéder à l'élection d'un membre de la législature pour le district de la Nouvelle-Orléans, en remplacement de Mr. Jean Baptiste Plauché, démissionnaire, et de deux membres